



Membres de l'exécutif :

Nicolas Féraud, président
François Berclaz, conseiller
Patrick Clivaz, conseiller
Sébastien Rey, conseiller

Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Marielle Clivaz, conseillère
Jean-Vincent Rey, conseiller

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs et contrôle des présences

M. Nicolas Féraud (NF) ouvre la séance, souhaite la bienvenue et remercie spécialement la présence des députés et députés suppléants pour leur soutien lors du récent vote en faveur de la subvention cantonale pour la construction du stade d'arrivée de la Nationale.

Il nomme deux scrutateurs, les invite à compter les voix des membres du conseil et constate la participation de 90 citoyens, lesquels ont été convoqués conformément aux dispositions légales. Il donne connaissance des points portés à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16 décembre 2024

Le président rappelle les différents sujets traités, précisant que le règlement sur la taxe de séjour fait l'objet d'un recours. La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée, les citoyens l'approuvent par 86 voix et 2 abstentions.

3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2025

NF souligne que seule l'approbation du taux d'indexation de l'échelle des revenus est de la compétence de l'Assemblée. Il donne connaissance des décisions fiscales 2025 qui ont été approuvées par le Conseil communal et qui font partie intégrante du budget proposé.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	176 %
Coefficient d'impôt	1,15
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunérateur	0,25 %
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

Les citoyens approuvent les décisions fiscales applicables à l'exercice 2025 à l'unanimité.

4. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2025

Le budget 2025 ainsi que le plan quadriennal ont été élaborés par l'ancien Conseil communal, corrigés, adaptés et approuvés par le nouveau Conseil. Ils ont également été présentés à une majorité de la commission de gestion.

Ce budget, qualifié de prudent et équilibré, est fortement influencé par les charges et investissements liés à l'organisation des mondiaux de ski 2027 dont le 70% est supporté par la Commune de Crans-Montana. L'objectif est de préserver la capacité d'action et d'investir avec discernement. Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil a fixé des priorités et reporté certains investissements. Crans-Montana reste parmi les communes qui investissent le plus en Valais et investir, c'est soutenir l'économie locale.

M. Nicolas Féraud présente le compte administratif (en CHF mios), lequel affiche un excédent de CHF 0,2 mio. Quant aux recettes, elles devraient être équilibrées mais les charges devraient augmenter d'environ CHF 10 mios. La marge d'autofinancement, principal indicateur de la situation financière, sera inférieure aux dernières années qui étaient exceptionnelles; avec CHF 14,4 mios, elle reste très bonne. La Commune devra recourir à l'emprunt pour couvrir l'insuffisance de financement.

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Revenus	96.9	91.2	96.6
Charges yc amortissements	96.7	88.5	86.8
Excédent de revenus	0.2	2.7	9.8
Amortissements planifiés	16.7	15.5	13.8
Attribution aux fonds spéciaux	1.9	0.6	3.0
Prélèvement sur les fonds spéciaux	-4.4	-1.9	-3.2
Réévaluation prêts patrimoine admin.	0.0	0.0	0.0
Rééval. particip. du patrimoine admin.	0.0	0.0	0.0
Marge d'autofinancement	14.4	16.9	23.5
Investissements nets	32.2	36.4	30.9
Insuffisance de financement	17.8	19.5	7.4

La fortune, qui a augmenté de 40% depuis 2017 et qui atteint CHF 155,5 mios, est une preuve claire de la solidité financière de la Commune.

Compte de fonctionnement

Une part importante des charges (CHF 14 mios) est destinée au fonctionnement de l'ACCM, ce qui représente 17% des dépenses de la Commune. Une importante hausse est liée aux dépenses du personnel qui s'explique par le renchérissement et la mise à niveau des effectifs.

A noter que la Commune emploie 97 équivalents plein temps (+ 3 apprentis) et dispose désormais des ressources nécessaires pour assurer les missions. Le Conseil vient de décider d'un «personnal stop», mesure que le président souhaite faire adopter à l'ACCM. Les frais liés aux services et à l'entretien restent stables.

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
CHARGES	96.7	88.5	86.8
Charges du personnel	11.8	10.8	10.6
Charges de biens et services	13.6	14.6	15.3
Amortissement du patrimoine admin.	15.2	14.2	15.4
Charges financières	2.2	2.1	2.4
Attrib. fonds & financements spéciaux	1.9	0.5	0.7
Imputations internes	0.7	0.5	0.5
Charges de transfert	51.3	45.8	41.6

Le total des revenus devrait s'élever à CHF 96,9 mios dont CHF 74,8 mios de revenus fiscaux. Quant aux taxes, elles ne permettront pas de couvrir complètement les coûts des services publics qui devraient s'autofinancer.

CHF 30 mios ont été investis pour l'eau depuis la fusion, afin de mettre les équipements à niveau; ces investissements génèrent donc des charges d'amortissement.

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
REVENUS	96.9	91.2	96.6
Revenus fiscaux	74.8	71.9	74.6
Patentes et concessions	0.7	0.7	0.7
Taxes	10.7	11.1	10.1
Revenus divers	0.0	0.0	0.0
Revenus financiers	4.1	3.6	4.5

Prélèvements sur financements spéc.	4.4	1.9	3.2
Subventions	1.5	1.5	1.3
Imputations internes	0.7	0.5	2.2

Le président présente et commente les revenus fiscaux reproduits ci-dessous.

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
REVENUS	74.8	71.9	74.6
Personnes physiques	43.0	43.9	42.6
Impôt global (forfait)	7.2	7.4	6.4
Personnes morales	4.8	4.1	4.9
Droits de mutations	2.5	2.6	2.3
Gains immobiliers	3.1	2.7	4.7
Successions et donations	2.2	2.2	4.1
Impôts fonciers PP et PM	3.7	3.3	3.9
Autres impôts (TS, TPT, etc...)	8.3	5.7	5.7

En résumé, le budget de fonctionnement c'est CHF 96,9 mios de revenus, CHF 14,4 mios de marge d'autofinancement et CHF 96,7 mios de charges.

Q : M. Jean-Claude Berclaz demande si les remontées mécaniques paient l'eau pour leur enneigement artificiel.

R : Oui, la facture est envoyée par la Commune d'Icogne car l'eau est pompée du lac de Tseuzier et elle ne fait que transiter par le lac de Chermignon.

Le président poursuit avec les investissements, lesquels sont présentés par dicastère comme suit.

	Dépenses	Recettes
Administration générale	0.5	0.0
Ordre et sécurité publics	0.4	0.0
Formation	0.7	0.0
Culture, loisirs et culte	12.8	0.0
Santé	2.9	0.0
Prévoyance sociale	0.0	0.0
Trafic	6.4	0.0
Protection et aménagement environnement	7.5	0.0
Economie publique	1.0	0.0
Finances et impôts	0.2	0.2
Total des investissements	32.4	0.2

En résumé, les investissements, ce sont CHF 5,1 mios pour l'eau, CHF 6,4 mios pour les routes, CHF 2,9 mios pour l'EMS intercommunal Le Christ-Roi et CHF 12,4 mios pour l'ACCM dont CHF 8,7 mios pour les championnats du monde de ski.

Q : M. Jean-Claude Berclaz demande combien va coûter l'assainissement de la ciblirie de Randogne.

R : Des négociations sont en cours avec le Canton qui souhaite un défrichement de cette zone, zone dont la forêt a repris ses droits. Pour l'heure, ces coûts ne sont pas connus.

- Q : M. Jean-Claude Berclaz demande combien a coûté l'assainissement des décharges de Montana-Village et de Randogne.
- R : Les déchets ressortant du Boup sont ramassés au fur et à mesure en collaboration avec les associations. Quant à la décharge de Randogne, le Canton laisse le soin à la Commune de procéder à son nettoyage ou de la laisser en l'état.
- Q : M. Jean-Claude Berclaz (JCB) interroge sur le traitement des pfas, polluants présents dans l'eau à Randogne.
- R : Le président l'invite à transmettre un rapport à la Commune, document que JCB laisse produire aux spécialistes.
- Q : M. Patrice Clivaz intervient au sujet du torrent de la Vanire qui traverse le stade d'arrivée et qui doit être mis sous tuyau. Il demande si son prochain déplacement ne va pas aggraver la situation actuelle avec les opposants du fait que le litige n'est pas réglé.
- R : La Commune agit en toute légalité et ne force la main à personne. Les opposants ne se sont pas opposés à cette déviation. Ces travaux seront annoncés aux opposants du fait que ce sujet ne fait pas l'objet d'un recours.
- Q : M. Patrice Clivaz relève que le problème des cibleries de Randogne pourrait se poser également à Mollens.
- R : Le stand de tir de Mollens a été assaini, de même que celui de Montana-Village. Quant à celui de Chermignon, il est laissé à l'abandon. Le stand de Lens fera l'objet de travaux cette année.
- Q : M. Thomas Intrator remercie le Conseil pour la présentation de ce soir et souhaite connaître la tendance de la dette totale durant les prochaines années en regard de la fortune de la Commune.
- R : La Commune a passablement investi ces dernières années et l'objectif est de réduire les investissements, en collaboration avec la commission de gestion. Le but est donc de retrouver rapidement une fortune par habitant. Le président précise que l'investissement en regard des championnats du monde est supporté par le ménage courant et qu'aucun emprunt n'a été effectué.
- Q : Mme Francine Huggler demande où en est le projet de développement des transports publics du côté ouest de la Commune (notamment entre Mollens et Lens).
- R : Il existe des concessions pour les lignes de bus et l'analyse est toujours en cours. Il est cependant important de connaître les destinations choisies par les habitants des villages car l'objectif est de favoriser les transports des villageois vers la station et non vers la plaine. Une ligne qui desservirait Lens – Mollens serait entièrement à la charge des communes et son coût est estimé à CHF 3 mios.
- Q : Habitante d'Ollon, Mme Liliane Lüthi suggère que la Commune offre la gratuité des transports pour permettre aux villageois de se rendre en station pour y faire leurs courses.

Le budget 2025, qui prévoit au fonctionnement des charges de CHF 96'715'759.--, des revenus de CHF 96'916'673.--, une marge d'autofinancement de CHF 14'435'720.-- et, aux investissements des dépenses de CHF 32'387'100.--, des recettes de CHF 180'000.--, une insuffisance de financement de CHF 17'771'380.-- est accepté par l'Assemblée avec 88 oui et 2 abstentions.

5. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

Le président donne connaissance des compétences inaliénables 2025 qui sont calculées sur les recettes brutes des comptes 2023 de CHF 94'454'781.--. (en CHF).

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	5% recettes brutes	4'722'739.--
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	1% recettes brutes	944'547.--
Emprunts liés à un nouvel investissement	10% recettes brutes	9'445'478.--
Emprunts pour le financement du fonctionnement	25% recettes brutes	23'613'695.--
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	5% recettes brutes	4'722'739.--
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	5% recettes brutes	4'722'739.--

6. Présentation de la planification financière 2026-2029

Est présentée par le président la planification financière (en CHF mios), outil de projection qui permet au Conseil d'anticiper et de fixer les grandes lignes des finances de la Commune. Comme toute estimation, ces chiffres évolueront en fonction de nombreux facteurs et seront analysés au fil du temps en fonction des procédures, de leur durée, des coûts d'investissement et de fonctionnement.

	2025	2026	2027	2028	2029	Totaux
Investissements ordinaires	11.9	15.0	13.0	12.0	15.0	66.9
EMS Le Christ-Roi	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	2.9
Eau potable/usée Cordona	1.0	1.5	1.0	0.0	0.0	3.5
Irrigation Loc-Corin	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0	4.1
Réservoirs Mont Lachaux-Corbyre	0.8	0.8	0.1	0.1	0.1	1.9
Station de potabilisation Plans-Mayens	0.1	2.0	2.0	2.0	2.0	8.1
Carrefour de l'Etoile	1.5	0.2	0.0	0.0	0.0	1.7
Route des Orzières	1.0	0.0	1.0	1.0	0.0	3.0
Agrand. centre scolaire Randogne-Mollens	0.1	1.7	0.0	0.0	0.0	1.8
Surélévation UAPE Randogne	0.0	0.0	1.7	2.0	0.5	4.2
Réalisation UAPE Montana-Village	0.0	0.6	1.9	2.8	0.0	5.3
Zone artisanale	0.5	2.0	1.5	0.0	0.0	4.0
Championnats du Monde 2027 ACCM	8.7	3.7	0.0	0.0	0.0	12.4
Investissements ACCM	3.6	3.9	3.5	3.5	3.5	18.0
Investissements totaux	32.2	32.4	26.7	24.4	22.1	137.8
Marge d'autofinancement	14.4	15.0	15.5	15.5	16.0	76.4
Insuffisance de financement présumée	-17.8	-17.4	-11.2	-8.9	-6.1	-61.4

Si ce plan financier se concrétise, le besoin de financement atteindrait CHF 61,4 mios. A noter que l'objectif est également de rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et de réduire la dette.

- I : M. Jean-Claude Berclaz relève que toutes les sources de Crans-Montana passent par Cordona. Il est remercié pour cette intervention.
- Q : M. Patrice Clivaz demande des précisions sur la route des Orzières qui desservira les bâtiments en construction, propriétés de M. Christian Constantin. Selon son analyse, le tracé est incohérent du fait qu'il existe un accès depuis la route d'en haut. Aussi, il s'interroge sur le maintien de cet accès existant et souhaite savoir si une plus-value sera réalisée pour ce nouvel accès.
- R : Ce projet se déroule en plusieurs phases et il est rappelé que la Commune a l'obligation de desservir les habitations. La route menant au-dessus du dépôt Masserey SA sera maintenue. Il est vraisemblable que le projet en regard de la route Aniappe fera l'objet d'oppositions, ce qui retardera les procédures. Le président confirme qu'il devrait y avoir des plus-values.

7. Sujets d'actualité et divers

Avant d'ouvrir la discussion dans les divers, le président développe quelques sujets d'actualité.

ISO 22000

La Commune de Crans-Montana est le 1^{er} distributeur d'eau du Valais à avoir obtenu la certification ISO 22000. Cette certification s'applique aux denrées alimentaires (l'eau en est une) et vient récompenser l'engagement sans faille des équipes pour leur travail exemplaire. L'eau consommée du robinet est contrôlée avec la plus grande rigueur, du captage au verre.

Terrains du golf

Crans-Montana a la chance de disposer sur le Haut-Plateau de grands espaces magnifiques pour la pratique du golf, couvrant au total 60 hectares. 80 % de cette surface, soit 475'000 m², appartiennent à des propriétaires privés, le reste étant détenu par le Golf-Club et les collectivités publiques qui sont les Communes de Crans-Montana et de Lens, la Bourgeoisie de Lens et l'ACCM. Ces espaces accueillent les amateurs de golf l'été et deviennent l'hiver un terrain privilégié pour le ski de fond, la luge, les balades et l'apprentissage du ski. Cet équilibre est pourtant menacé car les propriétaires privés, regroupés en syndicat, négocient une nouvelle fois à la hausse la location des terrains dont leurs loyers comptent déjà parmi les plus élevés de Suisse. Ce syndicat menace d'interdire l'usage des terrains pour les activités hivernales organisées alors qu'un loyer leur est versé pour ces pratiques. Cette situation n'est pas sans rappeler un certain 3 avril 2018, quand le propriétaire des remontées mécaniques décidait, en plein cœur des vacances scolaires, de fermer le domaine skiable. Ce fut une décision brutale qui avait mis toute l'économie régionale sous pression. Les trois communes ont donc décidé d'entamer une réflexion pour voir quelles solutions s'offrent à elles afin de ne plus être la cible de chantage qui mettrait en péril une offre touristique essentielle à la bonne marche de l'économie locale. Comme ces terrains revêtent un caractère d'intérêt public et qu'il convient de préserver les activités qui s'y déroulent, en été comme en hiver, une expropriation n'est pas exclue. L'objectif n'est pas de gruger les propriétaires mais bien de pérenniser les activités précitées.

Championnats du Monde de ski 2027

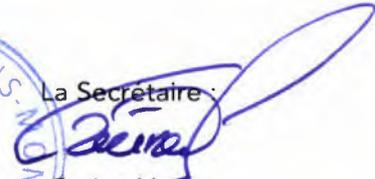
Une séance aura lieu le 19 février 2025 avec les opposants et le Conseil espère qu'elles seront positives. Il conviendra de négocier passablement étant précisé que la Commune a l'appui de la FIS et de SwissSki. Ce dossier est encore sous le sceau de la confidentialité et souligne que la fête de ce week-end sera belle.

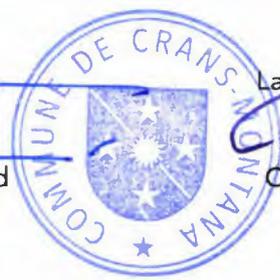
- I : M. Jean-Claude Berclaz revient sur l'évolution du dossier forêt datant de 1987 lié à la compensation de terrains. Le président indique ne pas avoir connaissance de ce dossier.
- Q : M. Michel Rey mentionne qu'il y a 8 ans, l'ancien trésorier avait parlé d'un musée des projets et des études. Il ne peut que lui donner raison du fait que beaucoup n'ont pas abouti. Aussi, il souhaite connaître la liste de ces derniers depuis la nouvelle commune et suggère que ce travail soit, par exemple, confié à la commission de gestion. De son point de vue, la population aimerait savoir comment sont dépensés leurs impôts.
- R : Il est pris note de cette requête.
- Q : M. Michel Rey constate que 90 personnes sont présentes et qu'il est difficile de participer activement faisant référence par exemple à la consultation des comptes; dès lors, il se demande s'il ne serait pas intelligent de remplacer l'assemblée primaire par une cinquantaine de personnes qui auraient le temps de discuter avec l'exécutif communal et d'approfondir les sujets.

- R : Les citoyens ont refusé, il y a quelques années lors d'une votation populaire, l'instauration d'un Conseil général et il appartient aux partis politiques ou au Conseil de proposer à nouveau ce sujet en votation.
- I : M. Claude Savoy ajoute qu'il appartient aux partis politiques de porter le sujet d'un Conseil général jusqu'aux urnes ou à la Commune de proposer ce choix aux citoyens.
- Q : M. Michel Rey relève, vu les interventions formulées, qu'elles soient limitées en nombre et en temps.
- R : M. Patrice Clivaz s'oppose avec toute la virulence voulue à un temps de parole car en démocratie, chacun doit pouvoir s'exprimer.
- Q : M. Patrice Clivaz espère que le dossier des Championnats du Monde va aboutir favorablement. Il demande quelles sont les relations avec la nouvelle équipe à la tête de CMA, saluant leur démarche d'avoir invité les anciens actionnaires. Il a pris conscience que les résidents secondaires sont très actifs et sollicitent des avantages. Aussi, il invite le Conseil à défendre les intérêts de la population en sollicitant également une équité de traitement pour les locaux résidant à l'année. Dans ce cadre, il s'interroge sur les différentes stratégies, l'ouverture annuelle du domaine ou des tarifs abordables et accessibles. Il suggère de réfléchir à la gratuité des transports au travers de l'achat de l'abonnement de ski afin de créer une attractivité.
- R : La pertinence des propositions est relevée. Le président explique que l'ouverture des remontées durant l'été et les tarifs sont des points qui préoccupent le Conseil. Il rappelle que les dirigeants n'ont pas encore la maîtrise des us et coutumes du Valais et que les négociations ne sont pas simples. S'agissant des parkings, il rappelle que ces derniers appartiennent à la Commune et que la volonté a été d'uniformiser les tarifs avec en toile de fonds une volonté de favoriser les transports publics plutôt que l'usage des véhicules.
- Q : M. Jean-Claude Mounir ne retrouve pas l'entier de son intervention dans le procès-verbal de décembre dernier. Il relève que les navettes sont gratuites en station, ce qui n'est pas le cas pour les villages. En regard de cette inégalité, il suggère que les communes appliquent des tarifs plus abordables pour les villageois et rétablissent une certaine justice entre les habitants du haut et ceux du bas.
- R : Le président en prend note.
- I : Mme Céline Duc Clivaz intervient en sa qualité de présidente du parti du Centre sur la création d'un Conseil général qui a échoué de peu. Elle précise que si la nouvelle Constitution avait été acceptée, les communes de plus de 5'000 habitants auraient été dans l'obligation d'avoir un Conseil général. Le Centre reste en réflexion.

M. Nicolas Féraud clôt l'assemblée à 20h15, remercie chacun pour sa participation et invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié.

Le Président :  Nicolas Féraud

La Secrétaire :  Carine Vocat



Crans-Montana, le 19 février 2025.